Nations Unies S/2004/174



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 mars 2004

Original: français

Lettre datée du 4 mars 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une communication datée du 1er mars 2004 que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette communication à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-26060 (F) 050304 050304

Annexe

[Original : anglais]

Lettre datée du 1er mars 2004, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Conformément à la résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport mensuel concernant les opérations de la Force de stabilisation (SFOR) en janvier 2004. Je vous serais obligé de bien vouloir mettre le texte de ce rapport à la disposition du Conseil.

(*Signé*) Jaap de Hoop **Scheffer**

Pièce jointe

Rapport mensuel concernant les opérations de la Force de stabilisation

1. Pendant la période considérée (du 1er au 31 janvier 2004), un peu plus de 11 280 soldats étaient déployés en Bosnie-Herzégovine et en Croatie.

Sécurité

2. La situation générale est restée calme en Bosnie-Herzégovine pendant la période à l'examen.

Attaques dirigées contre la SFOR et ses activités opérationnelles

3. Aucun acte de violence grave n'a été commis contre le personnel de la SFOR pendant la période considérée.

4. La SFOR a continué d'aider à maintenir des conditions de sécurité en Bosnie-Herzégovine et de surveiller la situation dans tout le pays pour découvrir d'éventuelles menaces terroristes. Elle a aussi continué de participer à la collecte et à la destruction des armes ainsi qu'aux opérations-cadres.

5. Les armes remises ou recueillies pendant la période allant du 1er au 31 janvier 2004 dans le cadre de l'opération Harvest sont les suivantes : 1 234 armes légères (fusils, pistolets et revolvers, etc.); 961 713 cartouches d'un calibre inférieur à 20 mm; 11 818 cartouches d'un calibre de 20 à 76 mm; 109 cartouches d'un calibre supérieur à 76 mm; 7 356 grenades à main; 1 063 mines; 159,95 kilogrammes d'explosifs; 8 973 armes et munitions diverses (mortiers, obus de mortier, grenades à fusil, engins de fabrication artisanale et roquettes). Pour ce qui est des opérations de destruction des armes, 348 tonnes de munitions avaient été transportées et 446 tonnes détruites au 31 janvier.

6. La SFOR est résolue à poursuivre ses opérations de collecte des armes. Toutefois, dans l'avenir proche, elle encourage de plus en plus la police locale à participer à des opérations conjointes, voire à en assurer la conduite.

7. Le 1er janvier 2004, le nouveau plan d'opérations de la SFOR « Dedicated focus » a pris effet. Ce plan d'opérations vise à faciliter le passage sans heurt à une présence dissuasive au cours des six prochains mois.

8. Le 10 janvier, agissant sur la foi de renseignements, le quartier général de la SFOR a lancé une opération de bouclage et de fouilles en vue d'arrêter M. Radovan Karadzic. La police du Ministère de l'intérieur de la République de Srpska a participé à cette opération. Pendant trois jours, le personnel de la SFOR a effectué des fouilles en plusieurs endroits qu'aurait fréquentés M. Karadzic. Ce dernier n'a pas été appréhendé mais un grand nombre de documents personnels et professionnels, d'ordinateurs, de téléphones portables et de photographies récentes ont été saisis en vue de leur exploitation ultérieure. Au cours de cette opération, la SFOR a également arrêté M. Dusan Tesic, ancien garde du corps de Karadzic, puis l'a libéré le 13 février.

9. Le 23 janvier, la SFOR a aidé la police de la Republika Srpska à arrêter l'ancien membre bosniaque de la présidence collégiale, M. Ante Jelavic, pour détournement de fonds provenant de dépôts bancaires. L'ancien Ministre de la

défense de la Fédération, M. Miroslav Prce, et un entrepreneur local, M. Miroslav Rupcic, ont été arrêtés en même temps pour des actes criminels liés à la création et aux opérations de la Herzegovacka Banka et de sociétés ayant des liens avec cet établissement.

10. Le 28 janvier, la SFOR a arrêté un officier de la police spéciale serbe de Bosnie, M. Zeljko Jankovic, ancien garde du corps de Radovan Karadzic, dont on pense qu'il possède des informations sur le réseau de soutien de Karadzic et ses activités récentes. M. Jankovic aurait participé à la collecte de « contributions » auprès d'hommes d'affaires serbes de Bosnie au profit de Karadzic et est également soupçonné d'être actif dans le « SRJ », service de renseignements parallèle serbe qui fait clandestinement partie du Ministère de l'intérieur de la Republika Srpska.

Coopération et respect des accords par les parties

11. Les forces armées de la Bosnie-Herzégovine ont généralement respecté les dispositions de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Une modification des procédures de contrôle de l'espace aérien dans les instructions aux parties a été publiée. Cette nouvelle version est nécessaire pour faciliter le processus de restructuration des forces armées de la Bosnie-Herzégovine et pour permettre aux parties de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord.

12. Au cours de la période considérée, les forces armées des entités ont mené des activités d'entraînement normales, conformément aux dispositions militaires de l'Accord de paix de Dayton. Il n'a pas été signalé de disparitions d'armes des entrepôts au mois de janvier.

13. Au cours de la période considérée, il a été dénombré 31 opérations et activités d'entraînement (18 pour l'armée de la Republika Srpska et 13 pour l'armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine) et 145 mouvements (85 pour l'armée de la Republika Srpska et 60 pour l'armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine). Les forces armées des entités ont repris les activités de déminage en janvier 2004; au total, 41 202 m^2 ont été déminés, soit 20 % de plus que pendant la même période en 2003. Seule une mine antipersonnel a été découverte. Tout au long de cette période, on peut considérer que toutes les entités se sont acquittées de leurs obligations.

14. La SFOR a effectué au total 35 inspections d'entrepôts d'armes et de munitions pendant la période considérée (armée de la Republika Srpska : 12, et armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine : 23). Quatre sites ont été fermés et 11 autres sont sur le point de l'être.

Perspectives

15. En janvier, la SFOR a continué de maintenir des conditions de sécurité et commencé à changer de statut pour devenir une présence dissuasive en Bosnie-Herzégovine. Les opérations de la SFOR ont été concentrées sur l'arrestation de personnes accusées de crimes de guerre et la collecte d'armes. Si Radovan Karadzic n'a pas été arrêté, de nombreuses preuves et informations pouvant servir lors d'opérations futures ont néanmoins été recueillies. Aussi bien lors des opérations de collecte des armes que de l'arrestation de personnes accusées de crimes de guerre, les forces de la police locale ont coopéré étroitement avec celles de la SFOR.
